

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15 AVRIL 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*  
09 avril 2024

*Mis en ligne :*  
19 avril 2024

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

Présents : 26  
Votants : 29  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** LEJOLIVET Bertrand donne pouvoir à DA CUNHA Manuel, NOULLEZ Sébastien donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, VALLEE Priscilla donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane ;

Monsieur Damien VAN CAUWELLAERT est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 09 avril 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### **Point N° 9**

#### **Délibération n°2024-047. Urbanisme : Désaffectation /déclassement parcelle Judéaux**

Rapporteur : Jaroslava JOUAULT

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'avis de la commission urbanisme en date du 9 avril 2024,

**CONSIDERANT** que dans le cadre du protocole à intervenir pour régulariser le jugement du 10 décembre 2004, et de l'échange foncier qu'il comprend, il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement partiel de la parcelle BH 443 dont 705 m<sup>2</sup> situés derrière le talus formant la limite naturelle avec le périmètre de la ZAC de la Vigne ne relèvent pas d'un usage public.

Dans le cadre de la procédure, la Police Municipale constatera prochainement que cet espace n'est pas utilisé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE :**

**DE CONSTATER** la désaffectation du terrain à être cadastré pour une superficie d'environ 705 m<sup>2</sup> en détachement partiel de la parcelle aujourd'hui cadastrée BH 443;

**DE PRONONCER** le déclassement du domaine public;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

